



## CHANGEMENT DE NOM MARITAL

Par **chachabri**, le **12/09/2013** à **17:48**

bonjour à toutes et tous  
je vous pose ma question  
lors de mon divorce j ai été autorisé à garder mon nom marital. Aujourd'hui, avec le recul, je voudrais reprendre mon nom de jeune fille. Quelqu'un peut-il m'expliquer ce que je dois faire car il est inscrit sur l'acte de divorce que j'étais autorisé à garder mon nom marital et comme je ne m'entends plus du tout avec mon ex-mari inutile pour moi de garder le meme nom

Par **youris**, le **12/09/2013** à **18:25**

bje,  
je ne pense pas qu'il existe une formalité particulière pour cesser d'utiliser le nom de votre ex qui est un nom d'usage, il suffit que lors des renouvellement de vos documents d'identité vous ne remplissiez la cas prévue à ce nom.  
pour les services public, un courrier peut être suffisant mais la procédure peut varier selon les services.  
cdt  
cdt